

Avis Public



Anjou

Montréal



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou, de Rivière-des Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou, que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 13 mars 2018, le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-26), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et remisage de véhicules récréatifs, remorques et véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

Ce premier projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 3 avril 2018, à 18 h 30, à la salle réservée aux séances du conseil, située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet du règlement RCA 40-26 consiste à modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage des véhicules récréatifs et des remorques sur un terrain résidentiel, de façon à les interdire en cour avant et fixer les conditions les autorisant en cour latérale et arrière. Ce règlement vise également à régir le type de véhicule pouvant être stationné sur un terrain résidentiel afin principalement d'interdire les véhicules destinés au transport de biens, les véhicules munis d'équipements servant à effectuer un travail et les véhicules d'une hauteur supérieure à 2,5 mètres et d'une longueur supérieure à 6,8 mètres. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le projet vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Le présent projet de règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 21 mars 2018.

Nataliya Horokhovska

Secrétaire d'arrondissement substitut